

35

Commission permanente

Séance du 12 février 2024



Rapporteur : Mme ROUSSET

48991

18 - Environnement

Appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et personnes en situation de handicap - Éditions 2022 et 2023

Le lundi 12 février 2024 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLINAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUETGRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGERMOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), M. GUÉRET (pouvoir donné à Mme BOUTON), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h00.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative à l'adoption du budget primitif ;

Vu les délibérations de la Commission permanente des 25 avril 2022 et 27 février 2023 relative à l'appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements d'accueil et d'hébergement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap éditions 2022 et 2023 ;

Expose :

Lors de la réunion du 27 février 2023, la Commission permanente a autorisé le lancement d'un cinquième appel à candidatures pour le développement durable dans les établissements pour personnes âgées et pour personnes en situation de handicap.

Pour rappel, cet appel à candidatures était lancé du 15 mars 2023 au 8 septembre 2023 avec deux dates de dépôts des dossiers (26 mai 2023 et 8 septembre 2023).

Cet appel à candidatures comporte les thématiques suivantes :

- Thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- Thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- Thématique 3 - actions soutenues sur l'énergie,
 - . Thématique 3.1 - audits énergétiques,
 - . Thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique (dépôt des candidatures du 3 juillet au 8 septembre 2023).

Pour cette édition de l'appel à candidatures, l'Agence régionale de santé est partenaire sur la thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique.

Les dépositaires peuvent candidater à une ou plusieurs thématiques.

I. Seconde période de dépôt des candidatures du 27 mai au 8 septembre 2023

Sur cette seconde période de dépôt, le Département d'Ille-et-Vilaine a reçu 41 candidatures concernant 46 établissements (30 établissements pour personnes âgées et 16 établissements pour personnes en situation de handicap). Ces candidatures représentent 54 dossiers.

L'ensemble des dossiers a été examiné lors d'un Comité de sélection le 13 octobre 2023 réparti ainsi selon les thématiques :

- 15 dossiers sur la thématique 1 - démarche globale de développement durable,
- 10 dossiers sur la thématique 2- actions soutenues sur l'alimentation responsable,
- 4 dossiers sur la thématique 3.1 - audits énergétiques,
- 25 dossiers sur la thématique 3.2 - aide aux travaux de rénovation énergétique.

7 dossiers sont non éligibles aux conditions de l'appel à candidatures.

8 dossiers sont présentés lors de cette Commission permanente à la suite d'un avis favorable lors du Comité de sélection du 13 octobre 2023.

II. Dossiers sur la thématique 2 - actions soutenues sur l'alimentation responsable

Le Comité de sélection a retenu les 7 dossiers suivants :

1. Association entraide aux personnes âgées - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées résidence Les Vergers (Sens-de-Bretagne) :
 - Achat d'une station de bio-déchet dans la continuité de la démarche de réduction du gaspillage alimentaire pour un montant total de 24 909 euros,

- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 15 000 euros.

2. Etablissement d'hébergement pour personnes âgées résidence de l'Yze (Corps-Nuds) :

- Achat de matériel de cuisine pour un montant total de 30 780 euros,
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 15 000 euros.

3. Etablissement d'hébergement pour personnes âgées résidence Saint-Joseph (Le Pertre) :

- Achat de matériel de cuisine pour un montant total de 5 592,00 euros,
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 4 473,60 euros.

4. Centre communal d'action sociale d'Acigné - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées l'Adagio (Acigné) :

- Achat de matériel de cuisine pour un montant total de 5 965,39 euros,
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 4 772,31 euros.

5. Association Maison Saint-François - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées maison Saint-François (Rennes) :

- Achat de matériel de cuisine pour un montant total de 22 288 euros,
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 15 000 euros.

6. Fondation Partage et Vie - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées Arthur Gardiner (Dinard) :

- Achat de matériel de cuisine pour un montant total de 26 439 euros,
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 15 000 euros.

7. Association Saint Cyr - Maison Saint Cyr (Rennes) :

- Achat de matériel de cuisine pour un montant total de 24 434 euros,
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 15 000 euros.

Pour l'ensemble de ces 7 dossiers, la subvention totale en investissement est de 84 245,91 euros.

III. Dossiers sur la thématique 3.1 - audits énergétiques

Le Comité de sélection a retenu le dossier suivant :

1. Association ARGO - Etablissement d'hébergement pour personnes âgées Edilys (Rennes) :

- Réalisation d'un audit énergétique pour un montant total de 7 902 euros,
- Avis favorable pour une subvention d'investissement de 6 321,60 euros.

La subvention totale en investissement est de 6 321,60 euros.

IV. Éléments financiers

Pour l'ensemble des dossiers présentés, la subvention totale en investissement est de 90 567,51 euros.

Les dossiers correspondants sont imputés sur les enveloppes 2017-SPEDI008 (affectation n° 28692) et 2023-SPEDI010 (affectation n° 28355).

V. Prorogation de caducité - édition 2022

Le Département d'Ille-et-Vilaine est saisi d'une demande de prorogation des délais jusqu'au 31 décembre 2024 pour le Centre hospitalier de Fougères, gestionnaire des établissements d'hébergement pour personnes âgées Le Bel Air et La Catirole (Fougères). Le Centre hospitalier de Fougères a bénéficié d'une subvention de fonctionnement de 8 000 euros lors de la Commission permanente du 5 décembre 2022 pour une formation auprès des agent.es de l'encadrement et l'équipe de restauration (thématique 2 - alimentation responsable). La première partie de la formation a pu être réalisée en 2023 auprès de l'encadrement. La seconde partie de la formation auprès de l'équipe de cuisine n'a pu avoir lieu en raison d'un fort absentéisme. C'est

pourquoi, la formation a été reportée sur le plan de formation 2024.

Décide :

- d'attribuer des subventions pour un montant total de 90 567,51 euros au profit des bénéficiaires détaillés en annexe ;
- d'autoriser la prorogation de caducité jusqu'au 31 décembre 2024 pour le versement du solde de la subvention de fonctionnement octroyée au Centre hospitalier de Fougères au profit des établissements d'hébergement pour personnes âgées Le Bel Air et La Catiolle ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document ou acte relatif à ces dossiers.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 15 février 2024

ID : CP20242080

Pour extrait conforme